

Baccalauréat professionnel. Maintenance "Réseaux - Bureautique- Télématicque". Arrêté du 28 juillet 1994 modifiant les dispositions de l'arrêté du 14 mars 1986 modifié et annexes.

Numéro d'inventaire : 2012.01261

Auteur(s) : France. Ministère de l'Éducation nationale

Type de document : texte ou document administratif

Éditeur : Ministère de l'Education nationale / CNDP

Imprimeur : Bialec imprimerie

Date de création : 1994

Description : Brochure agrafée. Couverture cartonnée orange.

Mesures : hauteur : 296 mm ; largeur : 210 mm

Notes : Ministère de l'Education nationale. Direction des lycées et collèges. S/Direction des formations professionnelles initiales et continues. Bureau des diplômes professionnels.

Tampon "Exclu du prêt" et mention "Ce document est destiné à la documentation et à l'information du public et ne peut être vendu" en page de couverture.

Mots-clés : Programmes et instructions officiels (y compris cahiers de classe, cahiers de texte, journaux de classe)

Baccalauréats

Filière : Enseignement technique et professionnel

Niveau : Post-élémentaire

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 55

Sommaire : Sommaire

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

CENTRE NATIONAL
DE DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE

Baccalauréat professionnel

MAINTENANCE
"Réseaux - Bureautique - Télématicque"

*Arrêté du 28 juillet 1994
modifiant les dispositions
de l'arrêté du 14 mars 1986 modifié
et annexes*

EXCLU DU PRÊT

**Ce document est destiné
à la documentation
et à l'information
du public
et ne peut être vendu.**

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL **MAINTENANCE "Réseaux - Bureautique - Télématicque"**

1. APPELLATION DU DIPLOME

Maintenance " Réseaux, Bureautique, Télématicque "

2. CHAMP D'ACTIVITE

2.1. Définition :

le Technicien en Maintenance " Réseaux, Bureautique, Télématicques intervient sur les matériels et logiciels entrant dans la constitution des réseaux de transmission de données, pour leur installation, leur mise en service, et leur maintenance.

2.2. Contexte professionnel :

2.2.1. emplois concernés :

techniciens de maintenance ou autres appellations telles que :

- Technicien d'installation et de maintenance
- Technicien service client - Technicien service systèmes
- Technicien de maintenance et de service

2.2.2. types d'entreprises :

- d'installation
 - de prestation de service
 - de distribution de matériel informatique et de télécommunications
 - et toutes les entreprises utilisatrices de ces matériels
- ou dans les services maintenance des constructeurs

2.2.3. environnement technique

L'environnement technique du technicien Maintenance " Réseaux, Bureautique, Télématicque " se situe principalement dans le domaine des réseaux locaux hétérogènes ouverts.

2.2.3.1. Applications concernées :

communication d'informations internes, externes, des entreprises (données, voix, textes, images, ...)

2.2.3.2. Equipements concernés

2.2.3.2.1. Matériels de traitement ou d'exploitation

- ordinateurs individuels
- serveurs
- tous terminaux dont principalement :
télécopieurs
terminaux Vidéotex

équipements spécialisés en traitement d'informations
spécifiques

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL MAINTENANCE "Réseaux - Bureautique - Télématicque"

2.2.3.2.2. Matériels de transmission et de communication

- équipements de réseaux locaux (HUB, MAU, ...)
- équipements d'interconnexion de réseaux (répéteurs, ponts, routeurs, passerelles, ...)
- multiplexeurs - concentrateurs
- équipements de ligne
- interfaces
- convertisseurs, amplificateurs
- autocommutateurs numériques (PABX)

2.2.3.2.3. Logiciels associés à ces matériels

- systèmes d'exploitation poste et réseau
- émulateurs et transferts de fichiers
- aide à la configuration
- aide à la maintenance
- installation et configuration de logiciels d'application

2.2.3.3. *supports physiques :*

paires de fils métalliques, câble coaxial, fibre optique

3. DELIMITATION ET PONDERATION DES ACTIVITES

Les interventions de ce technicien se situent dans le cadre du Service Client et regroupent les fonctions d'installation, de mise en service et de maintenance.

3.1. **F1 : Fonction Installation**

- A1-1 : participation au projet d'installation
- A1-2 : mise en place des supports physiques
- A1-3 : mise en place des équipements
- A1-4 : logistique
- A1-5 : documentation
- A1-6 : relation clientèle

3.2. **F2 : Fonction Mise en service**

- A2-1 : mise en place des logiciels réseaux et des logiciels applicatifs
- A2-2 : logistique
- A2-3 : documentation
- A2-4 : relation clientèle

3.3. **F3 : Fonction Maintenance**

- A3-1 : maintenance préventive conditionnelle
- A3-2 : maintenance préventive systématique
- A3-3 : maintenance curative
- A3-4 : logistique
- A3-5 : documentation
- A3-6 : relation clientèle

A l'occasion de ces activités, la démarche d'analyse de la valeur (au sens de la norme NFX05) devra être constamment présente, afin de conduire à un acte professionnel très pertinent notamment dans sa composante économique. Cette démarche s'intégrant en permanence dans la gestion globale de l'entreprise concernée.

